



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers

Livret de suivi
de l'étudiant stagiaire et de
l'étudiant fonctionnaire
stagiaire en responsabilité
Second degré
2018-2019



Sommaire

Mot de bienvenue d’Armel de la BOURDONNAYE, Recteur de l’Académie de Poitiers, Chancelier des Universités	page 3
Mot de bienvenue de Mario COTTRON, Directeur de l’ESPE	
L’ESPE de l’Académie de Poitiers	page 4
Les différents interlocuteurs	page 5
Le rôle du référent	page 7
Les parcours de formation	page 8
Les maquettes	page 9
Les outils de positionnement	page 13
1. Le bilan d’étape tuteur (Rectorat & ESPE)	page 13
2. Le bilan du tuteur-terrain (ESPE)	page 17
3. Le rapport de visite (Rectorat & ESPE)	page 19
4. Le rapport final du tuteur-accompagnateur (Rectorat)	page 25
5. La fiche d’auto-évaluation et de co-évaluation	page 29
Obligations statutaires - Textes de référence (Le référentiel de compétences)	page 30
1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation	page 31
2. Compétences partagées avec tous les professeurs	page 34
3. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d’éducation	page 36
Le e-portfolio	page 38
Calendriers universitaires 2018 – 2019	page 40
Informations pratiques	page 42
Formulaire d’autorisation d’absence exceptionnelle en formation	page 43
Contacts	page 44

Bienvenue dans l'académie de Poitiers

Bienvenue dans l'académie de Poitiers !

Vous allez exercer cette année un métier de l'enseignement ou de l'éducation en alternance : un mi-temps où vous bénéficierez d'une formation spécifique à ces métiers, de l'école maternelle à l'université !

Enseigner est un métier qui s'apprend, dans un système en alternance entre des établissements scolaires et l'ESPE. Leviers essentiels pour améliorer la réussite des élèves, les deux composantes de votre formation sont d'égale importance : elles sont la garantie que votre apprentissage sera à la fois théorique et pratique, qu'il articulera les savoirs savants, la connaissance de l'institution et, bien sûr, les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier exaltant mais difficile dans lequel vous entrez.

Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative est essentiel, tant pour accompagner les élèves dans la maîtrise des fondamentaux que dans la construction pour chacun d'un projet ambitieux ; la recherche sera au cœur des enseignements qui seront dispensés à l'ESPE.

Ce livret, réalisé en pleine collaboration entre les services académiques et ceux de l'ESPE, en est le témoignage. Il vous montre combien tous les acteurs impliqués dans votre formation travaillent avec un objectif commun, votre succès durant cette année de stage, au travers de la prise en compte de chaque élève, pour la réussite de tous.

Je sais pouvoir faire confiance en votre investissement, soutenu que vous serez par les services du Rectorat et des inspections académiques, et par ceux de l'ESPE, pour mener à bien la mission nouvelle dans laquelle vous vous engagez. Et cette mission, celle de l'école de la confiance, est de permettre à tous les élèves de réussir au mieux de leurs possibilités.

Je tiens à vous souhaiter, à l'orée de cette année pour vous si importante, tout l'épanouissement personnel et toute la réussite professionnelle possibles, en gardant en tête l'objectif qui doit nous être commun : la réussite de tous les élèves, en tenant compte des plus fragiles, et leur épanouissement dans leur parcours de citoyen, leur vie future, sociale et professionnelle.

Armel de La Bourdonnaye

Recteur de l'Académie de Poitiers,
Chancelier des Universités.

Lauréats des concours de recrutement pour exercer comme enseignants ou comme conseillers principaux d'éducation, vous allez bénéficier cette année d'une formation par alternance. C'est une réelle chance qui vous est offerte de compléter votre formation par ces apports croisés qui relèvent d'une formation à la fois universitaire et professionnelle.

Le livret qui est entre vos mains s'adresse à l'ensemble des stagiaires du second degré, quel que soit votre profil antérieur et le parcours de formation adapté qui vous est proposé au sein de l'ESPE. Ce document vous fournit toute information sur les attentes des personnels experts qui vont vous accompagner tout au long de cette année (votre tuteur au sein de votre établissement d'affectation, votre référent au niveau de l'ESPE), que cela concerne la progression de votre pratique et le niveau attendu de maîtrise des compétences professionnelles ou les modalités d'évaluation de vos activités professionnelles.

Ce livret, qui traduit une réelle complémentarité entre les acteurs de l'académie et ceux de l'ESPE, doit vous guider pour mieux appréhender les enjeux de la formation par l'alternance dans laquelle vous vous engagez. L'implication de chacun, des tuteurs et référents et de vous qui embrassez cette exigeante profession, n'a pour objet que la réussite de tous les élèves qui vous seront confiés tout au long de votre carrière.

Mario COTTRON

Directeur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
De l'Académie de Poitiers

Livret de l'étudiant-stagiaire et de l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire du 2nd degré

L'ESPE de l'Académie de Poitiers

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Poitiers est une structure partenariale qui associe :

- L'Université de Poitiers
- L'Université de La Rochelle
- Le CNED
- Le Rectorat

Les sites de Angoulême, Niort et Poitiers sont rattachés à l'Université de Poitiers.

L'ESPE porte 4 mentions de masters MEEF (Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation) :

- Mention MEEF 1^{er} degré destinée à former les Professeurs des Ecoles (PE),
- Mention MEEF 2nd degré destinée à former les Professeurs de Collèges et de Lycées (PLC),
- Mention Encadrement Educatif destinée à former les Conseillers Principaux d'Education (CPE),
- Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation :
 - parcours Formateur d'Adulte accompagnement conseil (FACO)
 - parcours Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur (CPES).

Les différents interlocuteurs

Pendant l'année de stage, le stagiaire (l'étudiant stagiaire ou l'étudiant fonctionnaire stagiaire ou personnel d'éducation stagiaire) est en lien permanent avec des interlocuteurs divers, qu'il lui revient de bien identifier :

- chaque stagiaire est accompagné par un **professeur ou personnel d'éducation tuteur (Rectorat)**, dont le rôle est de le guider, d'infléchir ses pratiques, etc. Le professeur tuteur **visite le stagiaire dans sa classe**, le reçoit dans la ou les siennes ou le personnel d'éducation tuteur **dans son établissement** et rédige des bilans d'étape pour faire le point sur les évolutions du stagiaire. Le rôle du tuteur est formatif.
- à l'**ESPE**, le stagiaire est accompagné par un **formateur référent**. Il est en contact avec des formateurs : enseignants de l'université ou enseignants ou personnels d'éducation en temps partagé entre l'ESPE et des établissements scolaires. Ces formateurs délivrent des enseignements disciplinaires ou transversaux, de la validation desquels dépend l'obtention du M2 (pour les étudiants qui n'en seraient pas titulaires). Les étudiants déjà titulaire d'un M2 suivent une formation adaptée (P4-P5-P6) -adaptée ne signifie pas « allégée ». Cette formation comprend un volume horaire équivalent à celui du M2 (enseignement + travail personnel). **Les formateurs-référents effectuent, durant l'année, au moins une visite du stagiaire dans l'une de ses classes ou dans son établissement, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite.**
Le stagiaire garde trace de sa progression tout au long de l'année, à l'aide du e-portfolio.
- dans son établissement, le stagiaire est sous l'autorité du **chef d'établissement**, supérieur hiérarchique des enseignants et des personnels d'éducation, qui rédige un rapport final justifiant son avis sur la titularisation.
- la tutelle pédagogique est assurée par les corps d'inspection – **l'IA-IPR** (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional) ou **l'IEN-ET-EG** (Inspecteur de l'éducation nationale enseignement technique – enseignement général) ou la tutelle professionnelle pour les personnels d'éducation est assurée par les corps d'inspection, **l'IA-IPR EVS** (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional Etablissements et vie scolaire), qui effectuent en fin d'année une **visite pour avis de titularisation**.

Le fonctionnaire stagiaire ne doit jamais hésiter à saisir ces différents interlocuteurs : tous sont là pour l'aider dans sa professionnalisation, et lui apporter le soutien nécessaire s'il rencontre des difficultés. Ils jouent tous un rôle dans la titularisation du stagiaire en fin d'année. Cette titularisation se fait par rapport aux textes de référence et au **référentiel de compétences** (pages 31 à 38).

Les différents interlocuteurs n'ont cependant pas le même point de vue :

- les tuteurs et les formateurs sont dans un point de vue formatif : ils évaluent les compétences au regard de l'investissement du stagiaire dans sa formation, du travail fourni, des progrès accomplis.
- le chef d'établissement évalue le stagiaire au regard de son investissement dans l'établissement, de sa pratique pédagogique ou professionnelle et de son rayonnement.
- pour les professeurs-stagiaires, l'inspecteur évalue la pratique pédagogique en classe, en tenant compte de l'ensemble de l'année, des progrès des élèves et de la façon dont il a su ou non surmonter les difficultés rencontrées.
- pour les CPE-stagiaires, l'inspecteur évalue la pratique professionnelle en tenant compte de l'ensemble de l'année, des progrès du stagiaire et de la façon dont il a su ou non surmonter les difficultés rencontrées.

L'évaluation finale est portée au vu de ces différents éléments par un jury (le CA2D), dont le rôle est de titulariser ou non les stagiaires. Tous les stagiaires pour lesquels un doute subsiste sont convoqués à un oral devant le jury du CA2D : ce n'est qu'au terme de cet oral que la décision finale est prise.

Attention : Pour les étudiants-stagiaires fonctionnaires (Parcours P1), aucune titularisation ne peut être effective si l'étudiant-stagiaire n'a pas validé le MEEF2.

Les parcours disciplinaires préparés sous la mention MEEF 2nd degré

Université de Poitiers

Composante	Parcours MEEF	Responsables du parcours	Référent ESPE
Sciences Fondamentales Appliquées	Mathématiques	youssef.barkatou@univ-poitiers.fr franck.dupont@univ-poitiers.fr	franck.dupont@univ-poitiers.fr eric.ouvrard@univ-poitiers.fr
	Sciences industrielles pour l'ingénieur	jean.marie.meslier@univ-poitiers.fr laurent.goumy@univ-poitiers.fr	laurent.goumy@univ-poitiers.fr
	Sciences Physiques & Chimiques	laurence.bonneau@univ-poitiers.fr sophie.rousselet@univ-poitiers.fr eric.nieutin@univ-poitiers.fr	eric.nieutin@univ-poitiers.fr
	Sciences de la vie et de la terre	olga.otero@univ-poitiers.fr yannick-joseph.lhomme@ac-poitiers.fr	yannick-joseph.lhomme@ac-poitiers.fr
Lettres et Langues	Lettres	patricia.gauthier@univ-poitiers.fr celine.teillet@ac-poitiers.fr nathalie.niel@ac-poitiers.fr	celine.teillet@ac-poitiers.fr nathalie.niel@ac-poitiers.fr
	Anglais	elodie.peyrol.kleiber@univ-poitiers.fr christian.fradin@univ-poitiers.fr	christian.fradin@univ-poitiers.fr katy.garnier-colas@ac-poitiers.fr anne.gobin@ac-poitiers.fr
	Allemand	elisabeth.mott@univ-poitiers.fr valerie.de.daran@univ-poitiers.fr	severine.grillet@ac-poitiers.fr
	Italien	bianca.abram@univ-poitiers.fr (Bianca Concolino)	brigitte.daniau@ac-poitiers.fr
	Espagnol	cecile.quintana@univ-poitiers.fr christine.saivres@univ-poitiers.fr	christine.saivres@univ-poitiers.fr marie.quesney@ac-poitiers.fr
Sciences Humaines et Arts	Philosophie	vincent.gerard@univ-poitiers.fr remi.letrou@ac-poitiers.fr	remi.letrou@ac-poitiers.fr
	Histoire Géographie	laurence.montel@univ-poitiers.fr camille.hochedez@univ-poitiers.fr fabienne.gaudineau@univ-poitiers.fr	fabienne.gaudineau@univ-poitiers.fr
	Musique et enseignement musical	chantal.pelhate@univ-poitiers.fr frederique.darthout@univ-poitiers.fr	frederique.darthout@univ-poitiers.fr
	Sciences économiques et sociales	stephane.vaquero01@univ-poitiers.fr david.henaux@univ-poitiers.fr	david.henaux@univ-poitiers.fr
Faculté des Sciences du Sport	Education physique et sportive	stephanie.boleda@univ-poitiers.fr nicolas.hayer@univ-poitiers.fr	catherine.lesquelen@univ-poitiers.fr isabelle.pich@univ-poitiers.fr
PLP	Mathématiques et Sciences	laurence.bonneau@univ-poitiers.fr sophie.rousselet@univ-poitiers.fr	eric.nieutin@univ-poitiers.fr marie.guillaume@ac-poitiers.fr
	Lettres-anglais	elodie.peyrol.kleiber@univ-poitiers.fr christian.fradin@univ-poitiers.fr	aurelie.guibert@ac-poitiers.fr
	Lettres-Histoire-Géographie	lidwine.ripoche@ac-poitiers.fr	lidwine.ripoche@ac-poitiers.fr
	Economie-Gestion	sophie.lafrachine@ac-poitiers.fr	sophie.lafrachine@ac-poitiers.fr
	Autres disciplines	corinne.gregoire@ac-poitiers.fr	corinne.gregoire@ac-poitiers.fr
ESPE	Encadrement éducatif	hugo.dupont@univ-poitiers.fr stephane.bravard@univ-poitiers.fr	stephane.bravard@univ-poitiers.fr

Université de La Rochelle

Composante	Parcours MEEF	Responsables du parcours	Référent ESPE
Sciences Fondamentales Appliquées	Mathématiques	frederic.testard@univ-lr.fr	frederic.testard@univ-lr.fr
	SVT	mickael.airaud@univ-lr.fr	mickael.airaud@univ-lr.fr
FLASH	Histoire Géographie	jean-sebastien.noel@univ-lr.fr	jean-sebastien.noel@univ-lr.fr

Le rôle du référent ESPE auprès des étudiants-stagiaires et des étudiants- fonctionnaires-stagiaires

Le référent de l'ESPE assure un suivi et un accompagnement pédagogique de l'étudiant-stagiaire et ou de l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire tout au long de son cursus, quel que soit son parcours et participe à sa formation. Il aide l'étudiant-stagiaire et ou l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire à construire son positionnement en fonction des compétences du référentiel et à élaborer son portfolio numérique.

Le référent assure le suivi individualisé des étudiants-stagiaires et ou des étudiants-fonctionnaires-stagiaires en relation avec les tuteurs terrain par l'intermédiaire des bilans d'étape, dans le cadre du tutorat mixte. Il assure également les visites formatives et encadre leur formation professionnelle.

Le référent évalue les étudiants-stagiaires et ou les étudiants-fonctionnaires- stagiaires en fin d'année de stage.

Le référent assure le lien avec les tuteurs de la discipline et les FA (Formateurs Académiques) lorsqu'il y en a dans la discipline.

Dans le cadre du tutorat mixte, le référent met en place des temps de concertation et de travail collaboratif. Des visites conjointes en établissement sont prévues pour une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mais aussi du référentiel de formation MEEF.

Les parcours de formation

Les plans de formation sont adaptés aux types des étudiants-stagiaires et des étudiants-fonctionnaires-stagiaires. La formation professionnelle exige donc assiduité et ponctualité à l'ensemble des éléments de formation.

1. Les étudiants-fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un M1



2. Les étudiants-stagiaires titulaires d'un M1



3. Les étudiants- stagiaires titulaires d'un M1 de nationalité étrangère



4. Les stagiaires titulaires d'un M2 non MEEF



5. Les stagiaires dispensés de diplôme



6. Les stagiaires titulaires d'un M2 MEEF



Vous suivrez la formation conformément à la maquette ci-après.

1.1 Second degré (PLC-PLP)

Semestre 3 :

Master MEEF 2d degré - 2ème année & Parcours adaptés																	
Maquette 2018 - 2021																	
FORMATION DISCIPLINAIRE (Composante)																	
FORMATION DISCIPLINAIRE (ESPE)																	
TRONC COMMUN Mutualisé (ESPE)																	
INTITULE DE L'UE	ECTS UE	LIBELLE DES EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP	C O E F	Parcours Adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)		
										P 1 - P 2 - P 3	P 4	P 6	P 5				
UE1	12		42	42	10	16	4	0	12	4	42	42	42	10			
SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maitrise des programmes et des enseignements		6		6					6	6	6	6	non	CCI (quitus de présence)	
		Maitrise des programmes et des enseignements		4			4				4	4	4	4	non	CCI (quitus de présence)	
		Apprendre et faire apprendre		10	4	6					1	10	10	10	oui	CCI (Ecrit sur table)	
		LVE Anglais ou Espagnol		12					12	1		12	12	12	oui (sauf parcours LVE)	CCI (Ecrit sur table + écrit sur plateforme)	
		Evaluations (mutualisé PLC, PLP)		10	6	4				1		10	10	10	oui	CCI (Ecrit sur table)	
UE2	6		20	20	0	0	20	10	0	2	20	0	0	0			
FORMATION PAR LA RECHERCHE		Recherche documentaire, veille		4			4				4				oui	CCI (quitus de présence)	
		Méthodologie et apports scientifiques		10			10	10			10				oui	CCI (Rapport sans soutenance)	
		Recherche appliquée		6			6				1	6			non	CCI (quitus de présence)	
UES	12		52	52	0	2	50	5	0	4	52	52	52	38			
EXERCER EN COMÉTÉ PROFESSIONNEL		Exploitation du stage, analyse de pratiques		25			25				3	25	25	25	25	non	CCI (Production écrite)
		Evaluations (spécifique disciplinaire)		8		2	6					8	8	8	8	non	CCI (Production écrite)
		Communication professionnelle		10			10					10	10	10	oui	CCI (quitus de présence)	
		Culture numérique		4			4					4	4	4	oui	CCI (quitus de présence)	
		Projet interdisciplinaire et partenarial (commun PLC, PLP, CPE)		5			5	5				5	5	5	5	oui	CCI (quitus de présence)
TOTAL SEMESTRE 3	30			114	10	18	74		37		114	94	94	48			
Option selon parcours adaptés												24	28	24			
Accompagnement de stage / quartins de classe												10	10			non	CCI (quitus de présence)
Projet collaboratif														6		oui	CCI (quitus de présence)
Initiation à la recherche en éducation												10	10			oui	CCI (quitus de présence)
Journées thématiques														18		oui	CCI (quitus de présence)
Culture numérique												4	4			oui	CCI (quitus de présence)
Recherche documentaire et veille													4			oui	CCI (quitus de présence)
Atelier de communication												6				oui	CCI (quitus de présence)

Les étudiants -stagiaires (P2) effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée de 108 h minimum afin d'acquérir les compétences de conception de séquences d'enseignement, et de conduite de classe.

Semestre 4 :

INTITULE DE L'UE	ECTS UE	LIBELLE DES EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP			Parcours Adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES	
								P	r	e	P	P	P	P			
UE1	3		29	29	6	17	6	0	0	3	29	29	29	15			
SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maîtrise des programmes et des enseignements		9		3				1	9	9	9	9	non	CCI (Production écrite)	
		Maîtrise des programmes et des enseignements		6			6			1	6	6	6	6	non	CCI (Production écrite)	
		Inclusion-différenciation (commun PLC, PLP)		14	6	8				1	14	14	14		oui	CCI (quitus de présence)	
UE2	6		15	15	0	0	15	15	0	2	15	0	0	0			
FORMATION PAR LA RECHERCHE		Méthodologie, analyse		8			8	8		1	8				oui	CCI (Mémoire avec soutenance)	
		Recherche appliquée		7			7	7			7				non	CCI (quitus de présence)	
UE3	15		52	52	0	8	44	10	0	5	52	52	52	46			
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Exploitation du stage et analyse de pratiques		22			22			5	22	22	22	22	non	CCI (Epreuve orale)	
		Inclusion - différenciation (spécifique)		8		2	6				8	8	8	8	non	CCI (quitus de présence)	
		Continuum, Inter-cycle, inter-degré (Préparation) *		3			3				3	3	3	3	non	CCI (quitus de présence)	
		Continuum, Inter-cycle, inter-degré (Restitution) *		3			3				3	3	3	3	non	CCI (quitus de présence)	
		Culture numérique		6			6			1	6	6	6		oui	CCI (Production écrite)	
		Projet interdisciplinaire et partenarial (commun PLC, PLP, CPE)		10			10	10		2	10	10	10	10	oui	CCI (Production écrite)	
TOTAL SEMESTRE 4	30		96	6	25	65	25				96	81	81	61			
Options selon parcours adaptés																	
Projet collaboratif														6		oui	CCI (mémoire avec soutenance)
Initiation à la recherche en éducation												10	10			oui	CCI (mémoire avec soutenance)
Journées thématiques														24		oui	CCI (production écrite)
Volume annuel	60		210	16	43	139	62				210	209	213	163			

* Dont stage dans une autre structure / autre contexte = 3h à 6h

Les contenus des journées thématiques, les propositions de projets collaboratifs et les thèmes de l'initiation à la recherche seront précisés par l'ESPE lors des réunions de rentrée.

Pour les fonctionnaires stagiaires l'avis de titularisation formulé par le directeur de l'ESPE est fondé sur :

- l'évaluation des différents travaux produits par le stagiaire conformément aux modalités de contrôle des connaissances (voir maquette ci-dessus) et règlement des examens consultable sur le site de l'ESPE,
- l'assiduité à la formation.

1.2 Encadrement éducatif

Semestre 3 :

Master MEEF Encadrement Educatif - 2ème année & Parcours adaptés																
Maquette 2018-2021																
INTITULE UE	ECTS UE	Libellé EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		COEF	Parcours adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)
								Présentiel	Non Présentiel		P1 - P2 - P3	P4	P4	P5		
UE1	15		48	48	28	8	0	0	12	5	48	45	45	0		
SAVOIRS DE RÉFÉRENCE		Recherches-actions en éducation		13	5	8				2	13	13	13		non	CCI (Epreuve orale) / CCI (Production écrite)
		Pratiques de terrain et expérimentation		20	20					2	20	20	20		non	CCI (Production écrite)
		Droit et vie scolaire		3	3						3				non	CCI (quitus de présence)
		LVE anglais plateforme (commun PLC-PLP)		12					12	1	12	12	12		oui	CCI (Ecrit sur table + écrit sur plateforme)
UE2	6		29	29	0	20	9	0	0	2	29	6	6	0		
RECHERCHE & VEILLE DOCUMENTAIRE		Méthodologie de recherche en éducation		20		20					20				non	CT (Rapport sans soutenance)
		Recherche documentaire		3			3			1	3				non	
		Education aux médias et à l'information		6			6				6	6	6		non	
UE3	9		61	61	0	18	43	5	0	3	61	49	49	35		
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Analyse de pratique professionnelle		24			24				24	24	24	24	non	CT (Production écrite)
		Conduite de réunion		6		6				5	6	6	6	6	non	
		Techniques d'entretien		12		12					12				non	
		Communication professionnelle (commun PLC-PLP)		10			10				10	10	10		oui	
		Culture numérique (commun PLC-PLP)		4			4				4	4	4		oui	
	Projet interdisciplinaire & partenariat (commun PLC)		5			5	5			5	5	5	5	oui	CCI (quitus de présence)	
SEMESTRE 3	30			138	28	46	52		17		138	100	100	35		
Option selon parcours adaptés											20	24	24			
Analyse de pratique												10	10		non	CCI (quitus de présence)
Projet collaboratif														6	oui	CCI (quitus de présence)
Initiation à la recherche en éducation												10	10		oui	CCI (quitus de présence)
Journées thématiques														18	oui	CCI (quitus de présence)
Recherche documentaire et veille													4		non	CCI (quitus de présence)

Les étudiants-stagiaires (P2) effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée de 108 h minimum afin d'acquérir les compétences de conception de séquences d'enseignement, et de conduite de classe.

Semestre 4 :

INTITULE UE	ECTS UE	Libellé EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		COEF	Parcours adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)	
								Présentiel	Non Présentiel		P1 - P2 - P3	P4	P6	P5			
UE1	9		33	33	25	8	0	0	0	3	33	33	33	0			
SAVOIRS DE RÉFÉRENCE		Recherche-Action en éducation		13	5	8				1	13	13	13		non	CCI (Epreuve orale) / CCI (Production écrite)	
		Pratiques de terrain et expérimentation		20	20						20	20	20		non		
UE2	6		20	20	0	20	0	0	0	2	20	0	0	0			
RECHERCHE APPLIQUEE		Méthodologie de recherche en éducation		20		20				1	20				non	CT (Mémoire avec soutenance)	
UE3	15		66	66	4	26	36	20	0	5	66	66	66	61			
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Analyse de pratiques professionnelle		21			21			5	21	21	21	21	non	CT (Epreuve orale)	
		Techniques de communication		12		12		6			12	12	12	12	non		
		Gestion de conflit		12	4	8		4			12	12	12	12	non		
		Continuum, inter-cycle, inter-degré (Préparation)		3		3					3	3	3	3	oui	CCI (quitus de présence)	
		Continuum, inter-cycle, inter-degré (Restitution)		3		3					3	3	3	3	oui	CCI (quitus de présence)	
		Culture numérique (commun PLC-PLP)		5				5			1	5	5	5		non	CCI (Production écrite)
		Projet interdisciplinaire & partenariat (commun PLC)		10				10	10		2	10	10	10	10	oui	CCI (Production écrite)
SEMESTRE 4	30			119	29	54	36		20		119	99	99	61			
Option selon parours adaptés											10	10	30				
Projet collaboratif													6			CCI (mémoire avec soutenance)	
Initiation à la recherche en éducation												10	10			CCI (mémoire avec soutenance)	
Journées thématiques													24			CCI (Production écrite)	
Volume annuel	60			257	57	100	88		37		257	229	233	150			

Les contenus des journées thématiques, les propositions de projets collaboratifs et les thèmes de l'initiation à la recherche seront précisés par l'ESPE lors des réunions de rentrée.

L'avis de titularisation formulé par le directeur de l'ESPE est fondé sur :

- l'évaluation des différents travaux produits par le stagiaire -notamment le mémoire de recherche conformément aux modalités de contrôle des connaissances (voir maquette ci-dessus) et règlement des examens consultable sur le site de l'ESPE,
- l'assiduité à la formation.

Les outils de positionnement (professeur stagiaire)



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BILAN D'ÉTAPE DU TUTEUR

N°1 – N°2 (Rayer les mentions inutiles)

STAGE DE MASTER 2 MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2018 - 2019

Nom – Prénom du tuteur-terrain :
Nom – Prénom de l'étudiant stagiaire :
Discipline :
Etablissement d'affectation :
Classe (s) :
Niveaux des classes prises en main :
Nombre d'heures en responsabilité :

Date :
Signature :

Les bilans d'étape du tuteur serviront de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent-ESPE. Ils permettront à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son e-portfolio et seront pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : C1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : P1, 2, 3...

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGE/STER	NON OBSERVÉ	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE

<p>CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction</p>	<p>Respecte les valeurs de la République. Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative). Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).</p>		
<p>CC7, 10, 11, 12, 13 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.</p>	<p>Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative. Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils.</p>		
<p>CPI, 2 Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique</p>	<p>Connaît les concepts clés, les savoirs et savoir-faire de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement pour les cycles dans lesquels il enseigne. Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.</p>		
<p>CC3, 4, 5 CP3, 4, 5 Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves</p>	<p>Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir (préparation en amont des séquences pédagogiques, inscrites dans une progression réfléchie) et donne du sens aux apprentissages. Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau. Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves et le groupe classe sont encadrés, - il fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés, - il sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation, - il encourage et valorise les élèves. Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves. Met en place les outils et supports d'évaluation pour cibler les compétences à évaluer et réguler sa pratique.</p>		
<p>CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</p>	<p>A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement). Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.</p>		
<p>- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail</p>	<p>Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique. Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.</p>		
<p>APPRECIATION GENERALE</p>			

Nom du tuteur :

Date et signature :

Dates et procédure de transmission des bilans : voir rubrique page 42.

Les outils de positionnement (CPE stagiaire)



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BILAN D'ÉTAPE DU TUTEUR N°1 – N°2 *(Rayer les mentions inutiles)* STAGE DE MASTER 2 MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2018 - 2019

Nom – Prénom du tuteur CPE :
Nom – Prénom du stagiaire CPE :
Etablissement d'affectation :
Date :
Signature :

Les bilans d'étape du tuteur serviront de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent-ESPE. Ils permettront à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son e-portfolio et seront pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : C1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : C1, 2, 3...

Dates et procédure de transmission des bilans : voir rubrique page 42.

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGE/STAGER	NON-OBSERVÉ	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Respecte les valeurs de la République. Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative). Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).			
CC7, 10, 11, 12, 13 C8 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative. Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils. Oeuvre à la relation avec les familles et collabore avec tous les personnels.			
C 1, 2, 3, 4 Compétences relatives à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire	Assure l'accueil des élèves dans le respect des règles de sécurité, organise la surveillance et traite l'assiduité et les incidents. Contribue à la qualité du climat scolaire. Assure la responsabilité de l'organisation et de l'animation du service de vie scolaire. S'inscrit dans une relation d'écoute, aide et soutien auprès des élèves.			
CC 3, 4, 5 C 5, 6, 7 Compétences pédagogique et éducatives favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	Recense et partage les informations relatives aux élèves. Construit des outils de suivi des élèves, mène des entretiens. Contribue au projet d'orientation. Propose et met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté.			
CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement). Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.			
- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique. Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.			
APPRECIATION GENERALE				

Nom du tuteur :

Date et signature :

BILAN DU TUTEUR-TERRAIN (Etudiant-stagiaire)

STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DE MASTER 2 MEEF 2nd degré

Année universitaire 2018-2019

Nom – Prénom du tuteur-terrain :

Nom – Prénom de l'étudiant-stagiaire :

Discipline :

Etablissement d'affectation :

Conditions de stage :

Enseignement :

Niveaux de classes prises en main :

Nombre d'heures d'enseignement :

et / ou

Situation éducative :

**Nature des interventions (accompagnement éducatif, accompagnement
personnalisé ...)**

Détail horaire des interventions :

Date :

Signature :

Ce bilan doit être communiqué par mël à l'ESPE à samantha.rusiewiez@univ-poitiers.fr et aux référents **ESPE à l'issue du stage.**

Il servira de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent ESPE. Il permettra à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son portfolio numérique et sera pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : C1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : P1, 2, 3...

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGESTER	NON	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	<p>Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative).</p> <p>Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).</p>			
CC7, 10, 11, 12, 13 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.	<p>Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative.</p> <p>Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils.</p>			
CP1, 2 Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	<p>Connaît les concepts clés, les savoirs et savoir-faire de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement pour les cycles dans lesquels il enseigne.</p> <p>Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.</p>			
CC3, 4, 5 CP3, 4, 5 Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	<p>Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir (préparation en amont des séquences pédagogiques, inscrites dans une progression réfléchie) et donne du sens aux apprentissages.</p> <p>Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau.</p> <p>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élèves et le groupe classe sont encadrés, - il fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés, - il sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation, - il encourage et valorise les élèves. <p>Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves.</p> <p>Met en place les outils et supports d'évaluation pour cibler les compétences à évaluer et réguler sa pratique.</p>			
CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	<p>A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement).</p> <p>Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.</p>			
- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	<p>Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique.</p> <p>Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.</p>			
APPRECIATION GENERALE				

Nom du tuteur :

Date et signature :

RAPPORT DE VISITE (Etudiant-fonctionnaire-stagiaire)

STAGE de MASTER 2 ou MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2018-2019

Nom – Prénom du visiteur :
Nom – Prénom de l'étudiant stagiaire :

Discipline :
Etablissement :
Contexte :

Visite effectuée en classe de :
Date et horaire de la visite :
Nombre d'élèves présents :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

Objectif de la séquence
dans laquelle s'inscrit la
séance observée :

Objectifs de la séance :

Déroulement de la séance :
-étapes
-contenus proposés

ANALYSE

Que fait l'étudiant
stagiaire ?

Nature de ses interventions

Que font les élèves ? -Attitudes -Apprentissages	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN

Attitude réflexive de l'étudiant stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Éléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES
--

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Rappel des compétences professionnelles :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 42.

RAPPORT DE VISITE RAPPORT DE VISITE (Etudiant-fonctionnaire-stagiaire)

STAGE de MASTER 2 ou MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2018-2019

Nom – Prénom du visiteur CPE :
Nom – Prénom de l'étudiant stagiaire CPE :

Etablissement :

Contexte :
Situation professionnelle observée :
Date et horaire de la visite :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

**Objectifs de la situation
professionnelle :**

Déroulement de la séance :
-étapes
-contenus proposés

ANALYSE

**Que fait l'étudiant
stagiaire ?**

Nature de ses interventions

Que font les interlocuteurs (enseignants, parents, élèves, ASSEDU ...)? -Attitudes -Participation	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN

Attitude réflexive de l'étudiant stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Eléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES
--

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 42.

RAPPORT DE VISITE (Etudiant-stagiaire)

STAGE de MASTER 2 ou MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2018-2019

Nom – Prénom du visiteur :
Nom – Prénom de l'étudiant stagiaire :

Discipline :

Etablissement :

Contexte :

Visite effectuée en classe de :

Date et horaire de la visite :

Nombre d'élèves présents :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

Objectif de la séquence
dans laquelle s'inscrit la
séance observée :

Objectifs de la séance :

Déroulement de la séance :
-étapes
-contenus proposés

ANALYSE

Que fait l'étudiant
stagiaire ?

Nature de ses interventions

Que font les élèves ? -Attitudes -Apprentissages	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN

Attitude réflexive de l'étudiant stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Éléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES
--

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Rappel des compétences professionnelles :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 42.

Le rapport final du tuteur-accompagnateur

Fiche modèle à renvoyer à la DEC (Rectorat) / Juin 2019

(Le professeur stagiaire pourra prendre connaissance du contenu de cette fiche)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

PROFESSEUR TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ²	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

Parcours de professionnalisation du stagiaire

Dates des visites effectuées :

Premier trimestre

Points positifs constatés en termes d'attitudes, de connaissances et de capacités :

- Quels ont été les besoins d'accompagnement prioritaires?
- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Deuxième trimestre

Axes de travail sur cette période :

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Troisième trimestre

Axes de travail sur cette période

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

² Si accompagnement partagé, ajouter le nom du deuxième tuteur-accompagnateur

Bilan final de ce parcours au regard du référentiel de compétences

Compétences acquises - Compétences à conforter - Compétence à développer

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
Bloc des compétences de 1 à 14	

Compétences partagées avec tous les professeurs	
Bloc des compétences de P1 à P5	

Compétences spécifiques des professeurs documentalistes	
Bloc des compétences de D1 à D4	

Date:

Signature:

Le rapport final du tuteur-accompagnateur

Fiche modèle à renvoyer à la DEC (Rectorat) / Juin 2019

(Le professeur stagiaire pourra prendre connaissance du contenu de cette fiche)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE CPE	
NOM	Prénom
Etablissement	

CPE TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ²	
NOM	Prénom
Etablissement	

Parcours de professionnalisation du stagiaire

Dates des visites effectuées :

Premier trimestre

Points positifs constatés en termes d'attitudes, de connaissances et de capacités :

- Quels ont été les besoins d'accompagnement prioritaires ?
- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Deuxième trimestre

Axes de travail sur cette période :

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Troisième trimestre

Axes de travail sur cette période

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

² Si accompagnement partagé, ajouter le nom du deuxième tuteur-accompagnateur

Bilan final de ce parcours au regard du référentiel de compétences

Compétences acquises - Compétences à conforter - Compétence à développer

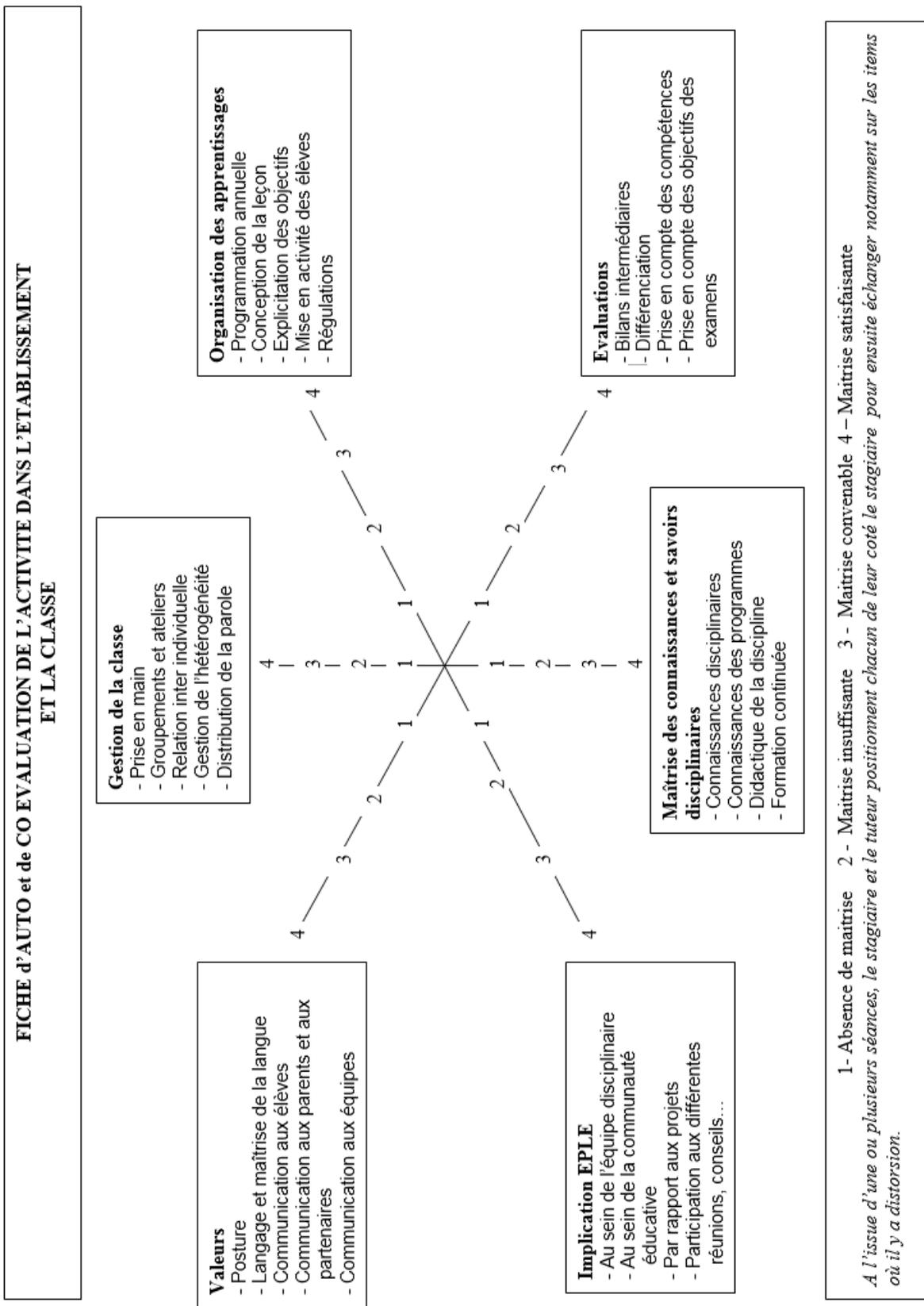
Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
Bloc des compétences de 1 à 14	

Compétences spécifiques des conseillers principaux d'éducation	
Bloc des compétences de C1 à C8	

Date:

Signature:

La fiche d'auto-évaluation et de co-évaluation (professeurs-stagiaires)



Les obligations statutaires

A qui transmettre un arrêt de travail pour une absence pendant un jour en établissement ?	EPLE (Etablissement d'affectation)
A qui transmettre un arrêt de travail pour une absence pendant un jour de formation ?	ESPE Formation disciplinaire : ESPE (site Poitiers) Formation transversale : ESPE (site du département d'affectation)
A qui s'adresser pour tout renseignement administratif (carrière, frais de déplacements ...) ?	DPE1 pour les PLC & EE, DPE2 pour les PLP : une personne est responsable des dossiers, en fonction des disciplines et du département d'affectation. Consulter l'organigramme du Rectorat disponible sur l'intranet.
Vos adresses électroniques institutionnelles	Rectorat (@ac-poitiers.fr) après affectation ESPE (@etu.univ-poitiers.fr) après inscription Université de La Rochelle (@etudiant.univ-lr.fr)
Les adresses électroniques institutionnelles de vos interlocuteurs administratifs	Rectorat (@ac-poitiers.fr) ESPE (@univ-poitiers.fr) Université de La Rochelle (@univ-lr.fr)
Disposition particulière (voir page 43)	Formulaire d'autorisation d'absence exceptionnelle

Textes de référence

Le référentiel de compétences

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Recrutement et formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (décret n° 2013-768 du 23 août 2013).
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013) ; BO n°30 du 25 juillet 2013.
- Modalités d'organisation de l'année de stage : lauréats des concours de recrutement des **personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public** (circulaire n° 2015-104 du 30 juin 2015) BO n° 27 du 2 juillet 2015.
- Modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires (arrêté du 18 juin 2014).
- Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public (note de service n° 2016-070 du 26-4-2016) ; BO n°17 du 28 avril 2016.

1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école.

En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République.

Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation <i>En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité</i>	
1. Faire partager les valeurs de la République	Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.
	Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens
	Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves. <i>La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.</i>	
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
	Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
	Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
4. Prendre en compte la diversité des élèves	Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
	Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
	Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.	Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
	Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
	Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
	Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
	Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
	Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
	Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
	Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
	Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.	
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
	Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
	Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
	Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
	Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
	Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative <i>Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.</i>	
10. Coopérer au sein d'une équipe	Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
	Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
	Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
	Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
	Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
	Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves	Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
	Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
	Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
	Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
	Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
	Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
	Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

2. Compétences partagées avec tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'aptitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune	
<i>La maîtrise des savoirs enseignés et d'une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.</i>	
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
	Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissance et de compétence et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
	Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
	Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
	Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.
Les professeurs, praticiens experts des apprentissages.	
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégie d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
	Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
	Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter des difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
	Sélectionner des approches didactiques appropriées eu développement des compétences visées.
	Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance
	Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
	Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
	Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
	Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
	Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progressivité des apprentissages.
	Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
	Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
	Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leur capacité d'auto-évaluation.
	Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
	Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

3. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, “l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la “vie scolaire” et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel”.

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement	
<i>Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement</i>	
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité
	Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves
	Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves
	Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.
C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application
	Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif
	Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude
	Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
	Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions
	Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.
C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme
	Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives
	Elaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
	Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
	Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.
C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service
	Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
	Evaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

<p>Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves :</p> <p><i>Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel. Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.</i></p>	
C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation
	(Euvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève — ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité — afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
	Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets
	Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
	Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage
C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux
	Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
	Assurer la formation des délégués élèves.
	Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle
C7. Participer à la construction des parcours des élèves	Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves
	Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
	Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.
<p>Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative :</p> <p><i>Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.</i></p>	
C8. Travailler dans une équipe pédagogique	Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
	Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
	Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
	Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

LE E-PORTFOLIO : OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS STAGIAIRES EN FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT

Les objectifs:

Accompagner le processus de formation :

- Etre un support pour l'analyse de sa pratique ;
- Permettre d'identifier les processus de transformation : progrès et besoins complémentaires de formation ;
- Illustrer les objectifs que s'est fixé l'étudiant-stagiaire dans le domaine professionnel.

Elaboration et contenus:

L'étudiant- stagiaire complète son e-portfolio tout au long du Master(P1-P2) et ou de son année de stage (P4-P5-P6).

Il doit contenir:

- Documents personnels de travail et une analyse de ces documents de travail (Travaux observés et /ou réalisés)
- Écrits réflexifs :
 - Présentation écrite de mon profil professionnel en début de Master 2 ou Parcours adapté : mes motivations actuelles à devenir enseignant. Rédaction libre, argumentée (Septembre).
 - Espace libre en lien avec ma pratique.
 - Mon positionnement professionnel n°1 à mi-parcours à l'aide du référentiel de compétences (Décembre).
 - Mon bilan d'étape 1 rédigé librement.
 - Un élément théorique abordé en cours d'année à l'université ET mobilisé dans ma pratique.
 - Positionnement professionnel n°2 à l'aide du référentiel de compétences (Mai).
 - Bilan personnel de fin de formation ou espace libre d'expression (ce que j'ai envie d'écrire sur mon parcours de formation, sur mon futur métier d'enseignant en fin de master 2 ou Parcours adapté) (Mai).
 - Sélection de travaux d'élèves
 - Documents des différents acteurs de la formation (tuteur-terrain, référent ESPE, autres formateurs ESPE...)
- Sélection de travaux d'élèves
- Documents de suivi du stagiaire:
 - Bilan d'étape du tuteur-terrain n°1 (octobre 2018) - format PDF
 - Rapport de visite du référent ESPE (janvier 2019) - format PDF
 - Bilan d'étape du tuteur-terrain n°2 (avril 2018) - format PDF
 - Rapport de visite 2 du tuteur-terrain (février 2019) - format PDF
 - Rapport final du tuteur-accompagnateur (juin 2019) - format PDF
- Veille pédagogique sous différentes formes: lien web, réseaux sociaux, flux RSS...)
Livret de l'étudiant-stagiaire et de l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire du 2nd degré

La stratégie d'accompagnement :

Les formateurs référents de la discipline à l'ESPE régulent / accompagnent en groupe TP l'utilisation et l'alimentation du e-portfolio et peuvent porter des commentaires directement dans une page du e-portfolio.

Le e-portfolio dans l'évaluation de l'UE3 du M2 (P1-P2) ou Parcours adaptés (P4-P5-P6) « Exploitation de stage, analyse de pratiques » permet au stagiaire d'extraire les documents nécessaires et de les insérer dans un outils de présentation lors de l'oral professionnel.

Le stagiaire devra s'assurer que les documents de son e-portfolio peuvent être partagés avec son référent ESPE. Il pourra se rapprocher des enseignants de culture numérique si besoin.

Calendriers universitaires 2018-2019

Calendrier Master 2ème année MEEF 2nd degré (PLC-PLP) : Année universitaire 2018/2019 (Départements 16, 79 et 86)



MASTER 2

M2 Groupe A (Doc, Philo, Let clas, Let mod, Let hist, Ang, SES, Educ mus, EPS, Arts plast, Eco gest) :

> formation disciplinaire = les lundis (début le 10/09)

> formation mutualisée = sites ESPE Poitiers & ESPE Niort = les mardis (retraité et début des cours 11/09 à 9 h (Poitiers) - 13 h 30 (Niort) / site ESPE Angoulême = les jeudis (retraité et début des cours 13/09 à 9 h)

M2 Groupe B (All, Esp, Ital, Hist géo, Maths, St, Phys chimie, SVT, Maths sciences, autres RP) :

> formation disciplinaire = les mercredis (début 12/09)

> formation mutualisée = sites ESPE Poitiers & ESPE Angoulême = les jeudis (retraité 13/09 à 9 h) / site ESPE Niort = les mardis (début le 11/09 à 13 h 30)

Vacances scolaires : pas de cours M2 (Stagiaires)

SEMESTRE 3							SEMESTRE 4						
2018							2019						
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	
mer 1	sam 1	lun 1	jeu 1	sam 1	mar 1	ven 1	ven 1	lun 1	mar 1	sam 1	lun 1	jeu 1	
jeu 2	dim 2	mar 2	ven 2	dim 2	mer 2	sam 2	sam 2	mar 2	jeu 2	dim 2	mar 2	ven 2	
ven 3	lun 3	mer 3	jeu 3	lun 3	jeu 3	dim 3	dim 3	mer 3	ven 3	lun 3	mer 3	sam 3	
sam 4	mar 4	jeu 4	dim 4	mar 4	ven 4	lun 4	lun 4	jeu 4	sam 4	mar 4	jeu 4	dim 4	
dim 5	mer 5	ven 5	lun 5	mer 5	sam 5	mar 5	mar 5	ven 5	dim 5	jeu 5	ven 5	lun 5	
lun 6	jeu 6	sam 6	mar 6	jeu 6	dim 6	mer 6	mer 6	sam 6	lun 6	jeu 6	sam 6	mar 6	
mar 7	ven 7	dim 7	mer 7	ven 7	lun 7	jeu 7	jeu 7	dim 7	mar 7	ven 7	dim 7	mer 7	
mer 8	sam 8	lun 8	jeu 8	sam 8	mar 8	ven 8	ven 8	lun 8	mer 8	sam 8	lun 8	jeu 8	
jeu 9	dim 9	mar 9	ven 9	dim 9	jeu 9	sam 9	dim 9	mar 9	jeu 9	dim 9	mer 9	ven 9	
ven 10	M2 Gr A Disciplinaires	mer 10	sam 10	dim 10	mer 10	dim 10	dim 10	mer 10	jeu 10	lun 10	mer 10	ven 10	
sam 11	M2 Gr A Disciplinaires	jeu 11	dim 11	mar 11	ven 11	lun 11	lun 11	jeu 11	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11	
dim 12	M2 Gr B Disciplinaires	ven 12	lun 12	mer 12	sam 12	mar 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12	ven 12	lun 12	
lun 13	M2 Gr B Disciplinaires	jeu 13	mar 13	jeu 13	dim 13	mer 13	mer 13	sam 13	lun 13	jeu 13	sam 13	mar 13	
mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14	lun 14	jeu 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	
jeu 15	sam 15	lun 15	jeu 15	sam 15	mer 15	ven 15	ven 15	lun 15	mer 15	dim 15	lun 15	jeu 15	
ven 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	jeu 16	sam 16	sam 16	mer 16	jeu 16	dim 16	mer 16	ven 16	
mer 17	lun 17	mer 17	sam 17	lun 17	jeu 17	dim 17	dim 17	mer 17	jeu 17	lun 17	mer 17	sam 17	
jeu 18	mar 18	jeu 18	dim 18	mar 18	ven 18	lun 18	lun 18	jeu 18	sam 18	mar 18	jeu 18	dim 18	
dim 19	mer 19	lun 19	mer 19	mer 19	sam 19	mar 19	mar 19	ven 19	dim 19	mer 19	ven 19	lun 19	
lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	jeu 20	dim 20	mer 20	mer 20	sam 20	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	
mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	lun 21	jeu 21	jeu 21	dim 21	mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	
mer 22	sam 22	lun 22	jeu 22	sam 22	mar 22	ven 22	ven 22	lun 22	mer 22	sam 22	lun 22	jeu 22	
jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	jeu 23	sam 23	sam 23	mer 23	jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	
ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	lun 24	jeu 24	dim 24	dim 24	mer 24	ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	
sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	mar 25	ven 25	lun 25	lun 25	mer 25	sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	
dim 26	mer 26	ven 26	lun 26	mer 26	jeu 26	dim 26	dim 26	mer 26	ven 26	lun 26	mer 26	jeu 26	
lun 27	sam 27	mar 27	jeu 27	mer 27	dim 27	mer 27	mer 27	sam 27	dim 27	mer 27	sam 27	mar 27	
mar 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	lun 28	jeu 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	dim 28	mer 28	
mer 29	sam 29	lun 29	jeu 29	sam 29	mar 29	ven 29	ven 29	lun 29	mer 29	sam 29	lun 29	jeu 29	
jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	jeu 30	sam 30	sam 30	mer 30	jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30	
ven 31	mer 31	lun 31	jeu 31	lun 31	jeu 31	dim 31	dim 31	mer 31	ven 31	mer 31	mer 31	sam 31	

Informations pratiques

Remise des documents :

Documents	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	A renvoyer à
Bilan d'étape N°1 du tuteur (document page n° 12 pour le professeur stagiaire & page n° 13 pour le CPE stagiaire)	16 octobre 2018 (Avant les vacances d'automne)			<ul style="list-style-type: none"> - ESPE: lydie.taho.taza@univ-poitiers.fr (indiquer le nom du stagiaire dans le titre du fichier et dans l'objet du mail) - IPR - Référent disciplinaire - Stagiaire
Rapport de visite référent (document page n°19 pour le professeur stagiaire & page 21 pour le CPE stagiaire)		Date 7 janvier 2019		<ul style="list-style-type: none"> - ESPE: lydie.taho.taza@univ-poitiers.fr - Tuteur - Stagiaire
Rapport de visite tuteur (document page n° 19 pour le professeur stagiaire et page 21 pour le CPE stagiaire)		12 février 2019 (Avant les vacances d'hiver)		<ul style="list-style-type: none"> - Référent disciplinaire - Stagiaire
Bilan d'étape N°2 du tuteur (document page n° 12 pour le professeur stagiaire & page n° 13 pour le CPE stagiaire)			Compléter le document précédent par une autre couleur 9 avril 2019 (Avant les vacances de Printemps)	<ul style="list-style-type: none"> - ESPE: lydie.taho.taza@univ-poitiers.fr (reprendre le bilan précédent et le compléter) - IPR - Référent disciplinaire - Stagiaire
Rapport final du tuteur-accompagnateur (document page n° 25 pour le professeur stagiaire & page 27 pour le CPE stagiaire)			Juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Rectorat : DEC francoise.brunet1@ac-poitiers.fr

Ces documents (bilans et rapports finaux) seront également déposés sur l'application Muses et consultables par les stagiaires.

Formulaire d'autorisation d'absence exceptionnelle en formation

La formation du fonctionnaire stagiaire est statutaire : elle est donc prioritaire. L'année de stage est un moment privilégié pour se former, aussi chaque demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (**sauf maladie**) sera examinée. Elle doit être motivée, s'inscrire dans le cadre de la pratique professionnelle (sorties pédagogiques, formations du Plan académique de formation à la demande des corps d'inspection notamment, conseils de classes et réunions parents-professeurs¹...), et témoigner d'une véritable plus-value pédagogique. Toute demande doit s'accompagner de justificatifs et du formulaire signé par le chef d'établissement, avant d'être retournée au corps d'inspection concerné (IA-IPR, IEN ET/EG, IEN), au directeur de l'ESPE, **au moins 15 jours avant la date de l'absence**. La demande est accordée quand les trois avis² sont concordants. Le formulaire est retourné au chef d'établissement. Chaque stagiaire dispose d'un crédit de **4 demandes**.

Aucune autorisation ne sera accordée avant la Toussaint et si une évaluation, quelle que soit sa nature (évaluation dans le cadre de la formation suivie à l'ESPE, visite formative, visite statutaire des corps d'inspection...), est prévue.

Nom du fonctionnaire stagiaire :

Prénom :

Etablissement :

Master / Spécialité :

Date (s) de l'absence :

Motivation (intérêt professionnalisant de l'action, inscription dans le parcours de formation du stagiaire...):

Justificatifs produits :

Fait le, -----, à -----

Signature :

Cadre réservé au chef d'établissement :

Avis :

Date, signature et cachet :

Cadre réservé au corps d'inspection :

Avis :

Date, signature :

Cadre réservé au directeur de l'ESPE

Avis :

Date, signature et cachet :

¹ La liste n'est pas exhaustive, c'est la plus-value pédagogique qui sera examinée

² Deux possibilités : avis favorable (F), avis défavorable (D)

Contacts

Service de scolarité ESPE Poitiers :

Lydie TAHO-TAZA

Tél : 05.49.36.22.07

lydie.taho.taza@univ-poitiers.fr

Service de scolarité ESPE Angoulême, ESPE Niort :

ESPE Angoulême :

Béatrice VOISIN

Tél : 05.45.61.24.42

beatrice.voisin@univ-poitiers.fr

ESPE Niort :

Virginie DROCHON

Tél : 05.49.17.82.52

virginie.drochon@univ-poitiers.fr

Service de scolarité ESPE La Rochelle :

Gaëlle THOUVENIN

gaelle.thouvenin@univ-lr.fr

Responsables à contacter :

ESPE PLC - PLP :

Jean-Marie MESLIER

jean.marie.meslier@univ-poitiers.fr

ESPE Encadrement éducatif :

Hugo DUPONT

hugo.dupont@univ-poitiers.fr

RECTORAT :

Olivier HIMY

olivier.himy@ac-poitiers.fr

ESPE Académie de Poitiers : <http://espe.univ-poitiers.fr>

Rectorat Académie de Poitiers : <http://www.ac-poitiers.fr/>